



**Record SNSM 11^{ème} édition
Du 19 au 23 juin 2015**

Départ le 21 juin 2015 de Saint NAZAIRE

INSTRUCTIONS DE COURSE

La 11^{ème} édition de la semaine du Record SNSM est une épreuve de niveau national organisée par la société PROFIL GRAND LARGE, conjointement avec le SNOS voile de Saint Nazaire, club affilié à la Fédération Française de voile.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 22h30 et 05h30
- 1.5 Les RSO catégorie 3.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé dans le PC course quai DEMANGE.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 12h00 le dimanche 21 juin 2015, sauf tout changement au programme des courses qui sera affiché avant 20h00 le samedi 20 juin 2015.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1. Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mat de pavillons situé devant le PC course quai DEMANGE.
- 4.2. Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

5 PROGRAMME DES COURSES

- **Vendredi 19 juin :**
 - de **9h00 à 19h00** confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité et jauge
 - **19h30 soirée officielle des équipages** (*présence du skipper obligatoire*)
- **Samedi 20 juin :**
 - de **9h00 à 18h00** confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité et jauge
 - **19h00 briefing instruction de course et parcours** (*présence du skipper obligatoire*)
- **Dimanche 21 juin :**
 - **9h00 à 12h00** confirmation des inscriptions et contrôles de sécurité et jauge
 - **12h00 briefing météo** (*présence du skipper obligatoire*)
 - **20h00 départ de la course**
- **Mardi 23 juin à 17h30**, proclamation des résultats à Saint Nazaire (*présence du skipper obligatoire*)

6 PAVILLONS DE CLASSE ET IDENTIFICATION

- Pavillons "**SNOS voile**" et « **SNSM** »: la répartition des classes sera affichée au tableau officiel le samedi 20 juin à 18h00.
- Un **pavillon de course "RECORD S.N.S.M."** sera fourni, contre un chèque de caution de **50€** à chaque équipage lors de la confirmation des inscriptions à Saint NAZAIRE. Ce pavillon devra être fixé sur le pataras et remis au PC course après l'arrivée, contre le chèque de caution.

7 ZONE DE COURSE

- Départs et arrivées au niveau de l'entrée du port de SAINT NAZAIRE.
- Parcours entre **Saint NAZAIRE** (*Estuaire de La Loire*) et la **Chaussée de Sein** pour la zone la plus nord et la **marque d'atterrissage BXA** (*embouchure de la Gironde*) pour la zone la plus sud.

8 PARCOURS

Remarque :

L'intention de l'organisation est d'affecter les parcours aux classes comme indiqué dans chaque parcours ci-dessous.

Cependant le choix final sera affiché sur le tableau officiel le samedi 20 juin 2015 à 18h00, ou le dimanche 21 juin à 12h00 au plus tard.

- **Parcours n° 3** : distance environ **130 milles**
SAINT NAZAIRE – GROIX – SAINT NAZAIRE,
OSIRIS 1, IRC5 et voiliers de tradition

- **Parcours N° 4** : distance environ **180 milles**
SAINT NAZAIRE – GROIX– YEU - SAINT NAZAIRE,
OSIRIS 2, IRC1 à IRC4,
- **Parcours N° 6**: distance environ **240 milles**
SAINT NAZAIRE – GROIX– ROCHEBONNE - SAINT NAZAIRE,
Class40, Multi2000
- **Parcours n° 8** : distance environ **330 milles**
SAINT NAZAIRE –GROIX– ROCHEBONNE – BXA - SAINT NAZAIRE,
IMOCA, MultiClass50,

Tous ces parcours sont décrits dans **l'annexe parcours**.

9 MARQUES

Les marques de parcours sont définies dans **l'annexe parcours**.

10 LE DEPART

10.1 Les départs de la course seront donnés en application de la règle 26 modifiée

<i>Temps</i>	<i>Signaux</i>	<i>Signification</i>
8'	Envoi du Pavillon de Série, avec un signal sonore	Avertissement
4'	Envoi du Pavillon P ou Z avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Affalé du P ou Z avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Affalé du Pavillon de Série, avec un signal sonore	Départ

10.2 la ligne de départ est définie dans **l'annexe parcours**.

10.3 En cas de rappel individuel le Comité de Course indiquera si possible, par radio VHF, les numéros de voile des voiliers rappelés sur le canal de la course, mais ceci au plus tôt 1 minute après le signal de départ de la course. L'absence de rappel par radio VHF ne peut donner lieu à réparation

10.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **1 heure après son signal de départ** sera Classé DNS . Ceci modifie la règle A4.

11 PROPULSION – ESCALE.

A partir du signal préparatoire, les bateaux sont en course et ne doivent plus embrayer leur moteur. Ils peuvent l'utiliser pendant la course, non embrayé, pour recharger leurs batteries. Si le chef de bord décide d'embrayer le moteur pour une raison de sécurité qu'il estime indispensable il devra relater cet événement dans son livre de bord et le confirmer par écrit après l'arrivée. Le jury instruira et décidera de la pénalité éventuelle à appliquer. Un bateau qui décide de faire une escale dans un port, doit en avertir immédiatement le directeur de course. De même, il doit lui signaler son retour dans la course et/ou son abandon éventuel.

Un bateau peut relâcher en tout lieu et à tout moment après en avoir averti la direction de course.

Une fois mouillé ou amarré dans un port, des personnes peuvent accéder à bord ; ravitaillement et réparations peuvent être effectués.

Toutefois un bateau ne peut utiliser son moteur que lorsqu'il se trouve à moins de 1,5 milles d'un port. Dans ce cas, il ne doit pas progresser vers la ligne d'arrivée.

De même un bateau ne peut être remorqué à plus de 1,5 milles d'un port ; ce remorquage ne doit pas le faire progresser vers la prochaine marque et la ligne d'arrivée.

La durée de l'escale ne pourra dépasser 6 heures. Cette durée commence à partir du moment où il touche terre, jusqu'au moment où il la quitte. Passé ce délai de 6 heures, le concurrent sera classé DNF après instruction.

Cet article modifie RCV 45.

12 L'ARRIVEE

12.1 Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies dans **l'annexe parcours**.

12.2 Les concurrents devront s'annoncer en appelant le comité de course par **VHF canal 72**, à au moins **5 milles de la ligne d'arrivée** et devront renouveler l'appel jusqu'à accusé réception par le comité de course.

12.3 Les concurrents devront inscrire sur leur déclaration d'arrivée l'heure légale à laquelle ils ont franchi la ligne d'arrivée.

13 SYSTEME DE PENALITE

13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

13.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

13.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

14 TEMPS LIMITES

Temps limite pour finir le parcours : **16h00 le mardi 23 juin 2015**

15 RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION

15.1 Les formulaires de réclamation, de demande de réparation sont disponibles au secrétariat de course. Les imprimés dûment renseignés doivent y être déposées dans le temps limite du dépôt des réclamations.

15.2 Le temps limite du dépôt des réclamations pour chaque concurrent est de 2 h après qu'il ait fini. Dans le cas d'arrivée de nuit entre 20h00 et 08h00, le dépôt doit se faire au plus tard à 10h00 le matin.

15.3 Des avis seront affichés pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du comité de réclamation, PC course quai DEMANGE.

15.4 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Règles de sécurité

- Publicité
- Évacuation des détritrus
- Équipement de plongée et housses sous-marine de protection

15.5 Le mardi 23 juin, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

16 CLASSEMENT

16.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour la formule OSIRIS habitable et pour l'I.R.C.

16.2 L'abréviation DPG pour « Discretionary Penalty Given » s'appliquera (15.4 des IC).

16.3 Les groupes de classement seront affichés au tableau officiel, PC course quai DEMANGE, si possible le samedi 20 juin pour 18 h et au plus tard le dimanche 21 juin à 10h00.

17 SECURITE

17.1 CANAL de COURSE: VHF 72

A/ Avant le départ de la course : les diverses informations destinées aux concurrents relatives à la sécurité ou au bon déroulement de l'organisation pourront aussi être communiquées sur le canal de course pendant les heures d'ouverture du PC Course

B/ Pendant la course:

- o Les concurrents devront être en **double veille permanente** sur le **canal de course 72 et sur le canal 16.**

17.2 DECLARATION DE DEPART.

Chaque skipper devra déposer au plus tard, au briefing météo du dimanche 21 juin à 12h00, une déclaration de départ écrite (*document fourni par l'organisation*) sur laquelle figurera la liste nominative de toutes les personnes régulièrement inscrites effectivement embarquées.

17.3 DECLARATION D'ARRIVEE.

Chaque skipper devra remettre au PC course une déclaration d'arrivée écrite (*document fourni par l'organisation*) dans le temps limite décrit en 15.2.

17.4 ABANDON.

Tout concurrent qui abandonne doit affaler son pavillon de course (**pavillon « Record SNSM »**) et le signaler dans **les plus brefs délais par tous les moyens à sa disposition** en précisant sa position, la raison de l'abandon et la destination envisagée :

- o Par VHF **canal 72** à un concurrent à proximité qui pourra faire le relais,
- o Par téléphone :
Bernard DUVAL 06 48 74 61 74
Grégory BOYER GIBAUD 06 85 53 21 36
- o Par mail : **bernard.duval48@gmail.com**

Abandon à confirmer obligatoirement par écrit.

18 MATERIEL DE SECURITE :

18.1 Les bateaux doivent être **armés pour la navigation semi hauturière** (+ 6 milles d'un abri) conformément à la réglementation en vigueur, et respecter les Réglementations Spéciales Offshore I.S.A.F. catégorie 3.

Tout bateau dont l'armement s'avérerait non conforme au contrôle éventuel juste avant la course pourra ne pas être admis à courir par la direction de course, ou tout bateau contrôlé non conforme pendant ou après la course pourra faire l'objet d'une réclamation de la part du Comité de Course.

18.2 Une **radio VHF fixe 25 Watts**, 55 canaux, équipée du système de secours en mer A.S.N. (Appel Sélectif Numérique) est obligatoire avec antenne en tête de mât. Il est de la responsabilité de chaque skipper de faire vérifier par un professionnel de l'électronique maritime que les puissances d'émission et de retour sont respectivement supérieures à 18 Watts et inférieures à 2,5 Watts.

18.3 Carburant : Tout bateau devra disposer de la réserve nécessaire pour rejoindre l'abri le plus proche en cas d'avarie de gréement ou autre nécessité.

18.4 En complément pour les équipages en double :

Un système automatique « d'Alarme d'Homme à la mer » équipé d'une alarme sonore de forte puissance, avec affichage du cap et de la distance pour rejoindre l'homme à la mer est imposé.

18.5 Balise de positionnement

Lors de la confirmation des inscriptions à Saint Nazaire, l'organisation remettra à chaque concurrent une balise de positionnement **contre un chèque de caution de 300€**. Cette balise devra être fixée sur le bateau en respectant les instructions de la direction de course.

Dès l'arrivée la balise devra être remise au PC course de Saint Nazaire contre le chèque de caution.

19 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

19.1 Un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, aux RSO catégorie 3 et aux instructions de course.

19.2 Les coefficients (OSIRIS , IRC et Multi2000) de chaque bateau à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, si possible avant 18h00 le samedi 20 juin et au plus tard à 10h00 le dimanche 21 juin.

19.3 Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés seront admises jusqu'à 2 heures après l'heure d'affichage précisée au § 19.2 ci-dessus.

Le jury pourra étendre ce délai à sa discrétion, en fonction des éventuelles réclamations déposées et des décisions qui seront affichées, mais pas au-delà de 10h00 le dimanche 21 juin.

- 20 PRIX**
Des lots seront distribués lors de la remise des prix.
Aucun prix en numéraire ne sera remis.
- 21 DECHARGE DE RESPONSABILITE**
Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.
- 22 PAVILLONS des PARTENAIRES de l'ORGANISATEUR**
Lors de la confirmation des inscriptions à Saint Nazaire, l'organisation remettra à chaque concurrent une drisse équipée de pavillons de partenaires **contre un chèque de caution de 150€**. Cette drisse, hissée le long de l'étau, devra rester à poste dans le port de Saint Nazaire, et pourra être affalée au plus tôt après la sortie des écluses.
Elle devra être de nouveau hissée après avoir franchi la ligne d'arrivée et remis au PC course après la remise des prix, contre le chèque de caution.
- 23 EVACUATION DES DETRITUS**
Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.
- 24 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSES SOUS MARINE DE PROTECTION**
Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

Composition de l'équipe d'arbitrage :

Président du comité de course :	Jean COADOU
Président du Jury:	Jean Pierre VELAY
Assesseur jury :	Théo WENDLING
Jugeur de l'épreuve:	Philippe BLOUIN
Jugeur OSIRIS habitable:	Maurice VIAUD
Contrôleur équipement course au large	Daniel MERLE
Classement :	Paul ROCHEREAU

Direction de course :

Directeur de course:	Bernard DUVAL
Adjoint directeur de course:	Grégory BOYER GIBAUD